

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

Pour ce faire, dès les travaux achevés, nous vous adresserons le formulaire « Abonnement » à nous retourner dûment complété et signé.

DEMANDEUR Référence à rappeler :

Mme M, NOM et Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Vous souhaitez être contacté : Par mail Par courrier

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Code postal : Commune :

Lotissement : Parcelle : Lot :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier Maison individuelle Habitat collectif : nombre de logements : Pré ou jardin

Professionnel : Local professionnel Agricole Industriel

Robinet d'Incendie Armé (RIA) : Oui Non

Débit souhaité :m³/heure

Précisez votre activité :

| | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Restaurateur | <input type="checkbox"/> Maison de retraite ou de soins | <input type="checkbox"/> Cabinet médical |
| <input type="checkbox"/> Commerce (hors métiers de bouche) | <input type="checkbox"/> Collège / Lycée / École | <input type="checkbox"/> Salle de sports |
| <input type="checkbox"/> Commerce (métiers de bouche) | <input type="checkbox"/> Bâtiment d'élevage | <input type="checkbox"/> Salon de coiffure |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (avec repas) | <input type="checkbox"/> Maraîchage / Horticulture | <input type="checkbox"/> Pressing / Laverie |
| <input type="checkbox"/> Garage / Atelier | <input type="checkbox"/> Pré | <input type="checkbox"/> Activité administrative |
| | <input type="checkbox"/> Camping | <input type="checkbox"/> Habitat collectif |
| | <input type="checkbox"/> Etablissement de loisirs / Bars, ... | <input type="checkbox"/> Autre : |

Batiment achevé depuis + de 2 ans (TVA 10%) Construction neuve (TVA 20%) Pré (TVA 20%)

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

Pour faire votre choix, merci de consulter le lexique au verso.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réalisation complète | <input type="checkbox"/> Suppression de branchement |
| <input type="checkbox"/> Amorce de branchement | <input type="checkbox"/> compteur de chantier |
| <input type="checkbox"/> Achèvement (pose de compteur) | <input type="checkbox"/> Raccord temporaire sur une borne incendie |
| <input type="checkbox"/> Modification | <input type="checkbox"/> Autre : |

PIÈCES À JOINDRE Merci de vous référer au verso.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document.

Le : à :
Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE,

L'Unité Travaux de la Régie Eaux prendra contact avec vous pour vous expliquer les procédures à suivre ainsi que les conditions financières qui en découlent.

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

À NOTER : l'instruction de votre demande par la Régie Eaux se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.

- Le plan de situation
- Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
- En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m³/h)

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.
En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

LEXIQUE

- **La réalisation complète d'un branchement** comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).
- **L'amorce de branchement comprend** les travaux liés à la réalisation partielle du branchement (hors pose du compteur d'eau potable).
- **L'achèvement du branchement comprend** les travaux de pose du compteur d'eau sur une amorce existante (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).
- **La modification du branchement comprend** les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant (déplacement du compteur). Les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge.
- **La suppression de branchement** consiste à déposer l'ensemble de comptage (compteur, robinetterie, regard le cas échéant), à supprimer le raccordement au réseau principal et à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau.
- **Le Robinet Incendie Armé (RIA)** est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non.